Archives parlementaires

# Pétition d'une députation des sans-culottes de Fontainebleau qui demande un rapport du comité de division relativement à l'établissement d'un district, en annexe de la séance du 9 nivôse an II (29 décembre 1793)

**Citer ce document / Cite this document :**

Pétition d'une députation des sans-culottes de Fontainebleau qui demande un rapport du comité de division relativement à l'établissement d'un district, en annexe de la séance du 9 nivôse an II (29 décembre 1793). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) pp. 472-473;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37750_t1_0472_0000_10;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

qu'étant retournés dans leurs foyers pour se guérir, ils ont retrouvé leurs forces pour se porter à la Vendée, au moment où la guerre des brigands y répandait ses horreurs. Vainqueurs avec leurs frères, ils veulent aller vaincre encore les esclaves de l'Autriche. Mais les suites de leurs blessures leur rendent impossible le service à pied. Ils demandent une exception à la loi qui n'accorde des chevaux qu'aux officiers âgés de 50 ans.

Cette pétition est renvoyée au ministre de la guerre.

## IX.

UN MEMBRE DEMANDE QU'A LA FÊTE QUI DOIT ÊTRE CÉLÉBRÉE LE 10 NIVOSE, IL Y AIT UN CHAR EN L'HONNEUR DE L'ARMÉE NAVALE (1).

COMPTE RENDU du *Moniteur universel* (2).

*Un membre.* Dans la fête que célèbre demain la commune de Paris, et à laquelle doit assister la Convention, quatorze chars doivent figurer les quatorze armées de la République. David a omis la représentation de l'armée navale, et cependant elle n'a pas moins bien mérité de la patrie en concourant à la défense de nos ports et de nos côtes. Je demande que cette omission soit réparée.

**David.** Cet oubli a été de ma part bien involontaire; il n'a fallu que m'en faire apercevoir pour qu'il fût réparé. Il y a chez Pache un vaisseau offert d'abord à Pétion, mais purifié depuis en passant dans les mains d'un maire patriote. On le portera à la fête, avec cette inscription : *Armée navale. (On applaudit.)*

---

rent toutes leurs forces au moment où la guerre de Vendée éclata. Ils s'y portèrent; ils ont combattu; ils ont vaincu avec nos frères. Ils veulent se rendre à l'armée du Nord. Les suites de leurs blessures les mettent hors d'état de faire leur service à pied. La loi n'accorde de chevaux qu'aux officiers âgés de cinquante ans. Ils demandent une exception en leur faveur.

« *Plusieurs membres* appuient la pétition et la convertissent en motion.

« D'autres proposent le renvoi au ministre de la guerre.

« Cette dernière proposition est décrétée. »

(1) La motion de ce membre n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 9 nivôse an II; mais il y est fait allusion dans les comptes rendus de cette séance, publiés par la plupart des journaux de l'époque.

(2) *Moniteur universel* [n° 100 du 10 nivôse an II (lundi 30 décembre 1793), p. 403, col. 3]. D'autre part, le *Journal des Débats et des Décrets* (nivôse an II, n° 467, p. 138) rend compte de la motion de ce membre dans les termes suivants :

« *Un membre.* Je demande la parole pour une motion d'ordre. Dans la fête que nous célébrons demain, quatorze chars doivent figurer les quatorze armées de la République. Il a échappé une idée à David et je me fais un devoir de vous la soumettre. Aucune image n'a été destinée à représenter l'armée navale; cependant, cette armée a concouru bien efficacement à la défense de nos ports et de nos côtes. Je demande que l'omission qui a été commise soit réparée.

« DAVID. Aussitôt que mon collègue m'a fait part d'un oubli involontaire, je l'ai réparé. Je n'en préviens pas le comité d'instruction, parce que, pour le réunir, nous perdrions le peu de temps qui nous reste d'ici à demain. Il y a chez Pache un vaisseau qui fut offert à Pétion, mais qui s'est purifié en passant dans les mains du maire patriote; nous nous en servirons. Il sera à la fête avec cette inscription :
*Armée navale. (Applaudi.)*

(1) L'adresse de la commune de Tours n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 9 nivôse an II; mais on en trouve un extrait dans les comptes rendus de cette séance, publiés par le *Moniteur universel* et par le *Journal des Débats et des Décrets*.

(2) *Moniteur universel* [n° 100 du 10 nivôse an II (lundi 30 décembre 1793), p. 403, col. 3]. D'autre part, le *Journal des Débats et des Décrets* (nivôse an II, n° 467, p. 137), rend compte de l'adresse de la commune de Tours dans les termes suivants :

« La commune de Tours exprime la joie que lui ont donnée les heureuses nouvelles de la Vendée et de Toulon. Elle dispose, dans son allégresse, l'ordonnance d'une fête publique et solennelle pour célébrer nos armées triomphantes. Elle envoie à la Convention l'état des offrandes nombreuses que les citoyens de Tours déposent journellement sur l'autel de la patrie.

« Mention honorable au *Bulletin*. »

(3) La pétition des Jacobins de Fontainebleau n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 9 nivôse an II; mais en marge de l'original qui existe aux *Archives nationales*, on lit la note suivante :

« Mention honorable; insertion au *Bulletin*; renvoi aux comités de division et des domaines réunis, 9 nivôse, an II de la République. »

(4) *Archives nationales*, carton DIV *bis* 90, Seine-et-Marne.

## X.

ADRESSE DE LA COMMUNE DE TOURS POUR EXPRIMER LA JOIE RESSENTIE PAR ELLE A LA NOUVELLE DE LA PRISE DE TOULON ET DES VICTOIRES DE LA VENDÉE (1).

COMPTE RENDU du *Moniteur universel* (2).

Un des secrétaires fait lecture d'une adresse de la commune de Tours, par laquelle elle témoigne la joie qu'elle a ressentie en apprenant les heureuses nouvelles de Toulon et de la Vendée. Elle prépare une fête publique pour célébrer les triomphes de nos armées; elle fait passer l'état des offrandes patriotiques que chaque jour ses citoyens déposent sur l'autel de la liberté.

## XI.

UNE DÉPUTATION DES SANS-CULOTTES DE FONTAINEBLEAU SOLLICITE UN PROMPT RAPPORT DU COMITÉ DE DIVISION SUR UNE PÉTITION QU'ILS ONT PRÉCÉDEMMENT PRÉSENTÉE RELATIVEMENT A L'ÉTABLISSEMENT D'UN DISTRICT A FONTAINEBLEAU (3).

*Suit le texte de cette pétition d'après l'original qui existe aux* Archives nationales (4).

*Le conseil général, le comité de surveillance et la Société populaire des Jacobins de Fontainebleau, à la Convention nationale.*

« Législateurs,

« Les peuples de la terre étonnés, tous les trônes ébranlés, les tyrans frémissants de crainte, la superstition et le fanatisme terrassés, le gouvernement sacré et féodal expiant leur esprit ténébreux, la tête du dernier de nos despotes abattue par vos coups, le peuple français rendu à sa dignité et à ses droits, l'orgueilleux et féroce Anglais renversé sous Toulon, la vertu partout remplaçant le crime, législateurs, voilà vos glorieux travaux.

« C'est sur ces débris qu'il faut fonder la régénération d'un peuple magnanime, ne quittez point la massue révolutionnaire et le poste d'honneur que nous vous avons confiés, qu'après avoir terminé l'œuvre de la conception la plus sublime et nous avoir donné les lois que la raison, la justice et la vérité sont prêtes à vous dicter, alors vous jouirez dans vos foyers du bonheur de la paix et de la reconnaissance préparé par votre sagesse et affermi par vos vertus.

« Toujours disposés à seconder vos efforts puissants, les sans-culottes de Fontainebleau nous députent pour vous rappeler la demande d'un district et l'exécution de votre décret du 24 brumaire qui a renvoyé notre pétition au comité de division, chargé d'en faire rapport dans le plus bref délai.

« Législateurs, jetez un coup d'œil sur la situation topographique de Fontainebleau, sur les convenances locales, et vous approuverez facilement la nécessité d'un district dans notre commune.

« L'immensité des biens nationaux qu'elle renferme ne peut acquérir de valeur réelle que par des établissements en tout genre dont ils sont susceptibles. L'intérêt général exige ces opérations qui donneront en même temps l'aliment à 8.000 Français à qui les sacrifices de toute espèce ne coûtent rien. Déjà les républicains de Fontainebleau ont versé au Trésor national tant en deniers qu'argenterie une somme de 240.247 livres, indépendante des taxes révolutionnaires, et deux pièces de canon. 800 volontaires, habillés et équipés en grande partie aux dos dépens de l'immune, combattent actuellement sous les drapeaux de la République, un cavalier équipé et monté, fourni par la Société populaire et 20 marcs d'argenterie que nous vous apportions. Voilà le fruit de notre amour pour la liberté, l'égalité et l'unité et l'indivisibilité de la République que nous maintiendrons jusqu'à la mort.

*(Suivent* 15 *signatures.)*

« *Les membres composant le comité de surveillance de la commune de Fontainebleau.*

*(Suivent* 10 *signatures.)*

« *Les membres composant le bureau de la Société populaire.* »

*(Suivent* 6 *signatures.)*

## XII.

LES ADMINISTRATEURS DU DISTRICT D'ARGELÈS DEMANDENT A CHANGER LE NOM DE LEUR COMMUNE EN CELUI DE LA MONTAGNE (1).

*Suit le texte de la pétition des administrateurs du district d'Argelès d'après l'original qui existe aux* Archives nationales (2).

*Les administrateurs du district d'Argelès, à la Convention nationale.*

« Argelès, 20 frimaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

« Législateurs,

« Le conseil d'administration du district d'Argelès, département des Hautes-Pyrénées, n'a pu voir sans admiration les braves montagnards de la Convention nationale s'élever à ce haut degré d'énergie, qui vient de sauver du naufrage le grand vaisseau de l'Etat prêt à périr. Cette Montagne sainte abattant les têtes du stupide Capet, de la scélérate Antoinette et de l'ambitieux d'Orléans, frappant indistinctement jusque dans son sein même les conspirateurs et les traîtres, écrasant les monstres du fanatisme et du fédéralisme habilement réunis contre la France pour la détruire, a ébranlé l'univers politique, les tyrans en ont tremblé jusque dans leurs repaires, et les Français en ont tressailli, émus jusqu'au fond de l'âme des dangers de la patrie, ils se sont levés en masse pour exterminer leurs ennemis, eux qui, sourds autrefois à la voix des tyrans, leur auraient refusé leurs bras, tant est grand le courage qu'inspire l'amour sacré de la liberté.

« Ravie de ces hauts faits, l'administration du district d'Argelès vient, législateurs, vous demander qu'il lui soit permis de changer son nom de district d'Argelès en celui de la Montagne, ce nom est analogue à sa position particulière, à ses principes et propre à rappeler à ses administrés les grandes obligations qu'ont tous les Français à cette portion saine de la Convention nationale qui a si vigoureusement concouru à sauver la chose publique.

« Vivent ces hommes intègres qui n'ont jamais trempé dans les machinations perfides de nos ennemis ! Vivent ces républicains austères que la crainte de la mort et l'or de Pitt et de Cobourg n'ont pu corrompre ! Ils ont bien mérité de la patrie. Qu'ils n'abandonnent leur poste que lorsque les tyrans seront tous exterminés ou leurs hordes forcenées chassées de la terre sacrée de la liberté. Des républicains ne capitulent jamais autrement avec des esclaves.

« Tels sont les vœux de l'Administration du district d'Argelès.

*(Suivent* 11 *signatures.)*

---

(1) La pétition des administrateurs du district d'Argelès, n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 9 nivôse an II; mais en marge de l'original qui existe aux *Archives nationales*, on lit la note suivante :

« Renvoyé aux comités d'instruction publique et de division, le 9 nivôse, l'an II de la République française. »

(2) *Archives nationales*, carton F[17] 1008[2], dossier 1438.